



Consultation publique de la Commission de régulation de l'énergie sur la création d'une place de marché commune aux zones GRTgaz Sud et TIGF au 1er avril 2015

Réponse de l'AFG

13 mars 2014

Question 1 : *Avez-vous des remarques sur les règles de gestion du PEG commun aux zones GRTgaz Sud et TIGF proposées par les GRT ?*

L'AFG est favorable aux règles de gestion du PEG proposées par les GRT.

Question 2 : *Etes-vous favorable à la mise en œuvre de la variante 1 proposée par les GRT pour la création du PEG commun aux zones GRTgaz Sud et TIGF ?*

Question 3 : *Etes-vous favorable à la mise en œuvre de la variante 2 proposée par les GRT pour la création du PEG commun aux zones GRTgaz Sud et TIGF ?*

L'AFG est favorable à la mise en œuvre de la variante 2 proposée par les GRT pour la création du PEG commun aux zones GRTgaz Sud et TIGF.

Question 4 : *Etes-vous favorable à la clé de répartition spécifique à chaque expéditeur pour répartir les déséquilibres journaliers entre les deux zones de consommation dans la variante 2 ? Si ce n'est pas le cas, avez-vous d'autres propositions ?*

L'AFG est favorable à la clé de répartition spécifique à chaque expéditeur pour répartir les déséquilibres journaliers entre les deux zones de consommation dans la variante 2.

Question 5 : *Jugez-vous utile de demander aux expéditeurs de faire des nominations aux points notionnels de consommation dans la variante 2 ?*

L'AFG considère qu'il n'est pas nécessaire de demander aux expéditeurs de faire des nominations aux points notionnels de consommation dans la variante 2.

Les transporteurs auront établi le flux par rapport aux consommations qu'ils ont prévu sur leur zone d'équilibrage respective.

Question 6 : *Etes-vous favorable aux principes envisagés par la CRE concernant la gestion des restrictions de capacité à l'interface entre les zones GRTgaz Sud et TIGF ? Si ce n'est pas le cas, avez-vous d'autres propositions ?*

Concernant le report des maintenances, l'AFG souhaite garder l'optimisation qui existe actuellement sur la zone TIGF.

L'AFG est donc favorable au maintien de la souplesse qui existe actuellement sur le réseau de TIGF et qui permet un report de la maintenance sur Larrau ou sur le stockage **de la zone TIGF**. Comme le PIR MIDI n'existe plus et qu'une partie des maintenances sera reportée en amont et en aval, cette souplesse concernant le report de la maintenance devrait être conservée **sur la zone TIGF**.

L'AFG insiste sur la nécessité, en cas de congestion Sud-Est, de ne pas réduire encore plus les points de la zone Grand Sud.

Question 7 : *Avez-vous d'autres remarques ?*

L'AFG s'interroge sur le budget prévisionnel SI de 5 M€ pour mettre en place le PEG commun dans le cadre des différentes variantes et souhaiterait obtenir un éclairage.